



Déclaration préalable CDEN du 26 février 2019

Mesdames et messieurs les membres du CDEN, le projet de carte scolaire nous a été présenté le 1er février et nous nous félicitons tout d'abord de la fin des mesures conditionnelles qui maintenaient les écoles concernées dans un climat incertain jusqu'à la rentrée. Nous actons également positivement le maintien pour un an des décharges de direction, mesure qui nous semble indispensable en cas de fermeture, ainsi que la création de 2 ULIS collège et d'une ULIS école à Tessy.

Mais tout n'est pas positif, les effectifs remontés par les directeurs et les maires rendent certaines fermetures difficiles à accepter. Ainsi une école comme Saint Pois, qui passerait de 4 classes à 3 classes, sans que les effectifs aient fait craindre une fermeture, semble particulièrement injustifiée et fragiliserait une école en imposant des triples niveaux dans toutes les classes. Cette école rurale, proche du REP de Villedieu les Poêles, mériterait selon nous une attention bienveillante. Le Sgen-CFDT s'interroge aussi sur l'absence de transparence quand une ouverture est conditionnée à une fusion d'école. Cette pratique s'apparente davantage à de la pression qu'à une réflexion sur le bien-fondé d'une fusion, c'est le cas actuellement dans les écoles de Percy-en-Normandie.

Dans les choix qui seront faits, nous serons attentifs à ce que les décisions ne mettent pas en difficulté des écoles publiques face à l'école privée, dont la concurrence est toujours aussi rude, mais aussi à ce que des dynamiques locales soient prises en compte. A ce sujet, nous nous inquiétons vivement de la création d' « établissements publics des savoirs fondamentaux » qui va imposer un nouveau fonctionnement sans que les acteurs principaux, c'est-à-dire les enseignants, ne soient consultés et écoutés. Qu'en est-il dans notre département ? Nous connaissons déjà les noms des trois écoles du socle qui sont à l'étude, est-ce que le nouveau texte ministériel a fait émerger de nouveaux projets ?

Nous nous interrogeons également sur la pertinence de la création de 3 postes de conseillers pédagogiques départementaux sur les fondamentaux alors que les nombreux dépôts dans le RSST montrent que les enseignants sont davantage en difficulté dans la gestion de crises d'enfants ayant des problèmes

comportementaux. Il nous paraîtrait plus judicieux de spécialiser ces conseillers pédagogiques sur les problèmes liés à l'école inclusive plutôt que sur le français et les mathématiques.

Le Sgen-CFDT s'inquiète d'ailleurs une fois de plus des conditions de travail des enseignants et des conditions d'apprentissage des élèves dans notre département portant pourtant le label 100% inclusif. Les écoles sont aujourd'hui de plus en plus amenées à travailler avec les établissements médico-sociaux, comment alors comprendre le choix de supprimer les trois postes d'enseignants directeurs pédagogiques et administratifs, postes mis à disposition de l'association depuis 47 ans ? Est-ce que finalement ces postes auraient montré leur inefficacité ?

Quelles seront les conséquences de ces retraits sur l'action des CMPP, CAMSP, SESSAD et mado, structures qui suivent actuellement près de 2700 enfants ? Le départ des trois directeurs risque de provoquer une grave crise dans le fonctionnement même de l'ADCMPP. Comment se fait-il qu'aucune rencontre ARS/EN/ADCMPP n'ait eu lieu pour évoquer la poursuite de l'action de ces établissements ? Ni les PEP, ni l'ADSEAM n'ont pu encore présenter un projet de reprise, et les actions de fusion/absorption de l'ADCMPP par l'une des deux associations fondatrices risquent de prendre du temps, compte tenu de différentes contraintes, qu'elles soient financières, sociales ou juridiques.

C'est pourquoi le Sgen-CFDT vous demande, Mme la Directrice Académique, de maintenir ces postes encore un an, afin de pouvoir garantir la continuité des services et ne pas mettre en péril une association dont l'action est ciblée, rappelons-le, vers les publics les plus fragiles.